

Drogue : que la loi permette d'abattre les tueurs d'enfants !

écrit par Jacques Martinez | 19 juillet 2024





Screenshot

Assez ! J'en ai... non ! Nous en avons assez et même marre que des gamins n'ayant rien à voir avec cette délinquance criminelle surtout touchant au domaine de drogue soient tués par des trafiquants qui donc, par de tels faits, ont déclaré la guerre à tous les Français les plus respectueux des lois, ces trafiquants tueurs ont donc déclaré la guerre à la France !!!

Que celle-ci, donc, réponde par des moyens de défense armée contre ces ennemis ! Qu'elle les mette hors d'état de nuire même s'il faut les abattre !!!

Et, quand ces hors-la-loi abattent des êtres humains qui, eux, ne font de mal à personne, ne me parlez pas de « balle perdue » quand celle-ci tue une jeune fille qui était destinée à une vie prometteuse ou de « morts collatérales » quand plusieurs gamins des plus, eux aussi, prometteurs,

perdent leur vie dans un incendie et je n'ose imaginer les très longues et atroces minutes qu'ils ont passées et pendant lesquelles ils se sont sentis mourir !

Et que ressentent les trois ignobles individus qui sont à l'origine de leurs martyrs les ayant conduits à leur mort ? Très certainement RIEN ! Ne méritent-ils pas, eux aussi, la mort ?

J'ai horreur, dans de tels cas, du terme de « victime collatérale » quand un enfant meurt d'une balle dans la voiture de son oncle ! Comme le bébé tué, que dis-je assassiné par ce fervent fournisseur de fonds aux trafiquants de drogue internationaux qu'est Pierre Palmade, ce comique, pour moi, « condamné à perpétuité à ne plus nous faire rire ! »

□Je ne vous le cache pas même si nombre de Français sont contre la peine de mort...

-moi aussi, j'étais contre la peine de mort mais parce que je trouvais cette punition trop rapide et, surtout, irrévocable or, cela n'était pas compatible en cas... d'erreur ! D'où ma préférence, comme aux États-Unis, pour une perpétuité réelle !-

Ces assassins ayant entraîné des morts d'innocents méritent, faute d'une peine réelle à perpétuité, oui, ILS MÉRITENT LA MORT ! Ne serait-ce que parce que le trafic de drogue dont eux vivent tue des drogués tous les jours ! □Une loi sous un intitulé du genre « *Peine de mort pour sauver des vies* » pourrait être adoptée par le Parlment permettant d'aller jusqu'à éliminer physiquement des trafiquants de drogue ayant entraîné la mort de personnes, en particulier s'il s'agit de jeunes, alors que ces personnes n'ont rien à voir avec leur trafic...

Puisque nous sommes dans un État de... droit, il faut d'urgence □(mais avec la m... que Macron a mise dans nos institutions ce n'est malheureusement, tragiquement pas pour

demain !) que nos parlementaires adoptent une loi de véritable déclaration de guerre aux trafiquants de drogue ! Car, dans cette guerre qu'eux déclenchent, ils assassinent nos enfants qui sont des plus innocents ! Une loi qui, enfin, permettrait aux magistrats d'imposer à d'autres magistrats

□de faire incarcérer tout trafiquant, oui N'IMPORTE QUEL TRAFIQUANT AVÉRÉ, condamné à des peines dissuasives de longues durées voire à perpétuité réelle en cas de morts de personnes.

□Condamnés qui seraient incarcérés dans des établissements spécialement réservés à eux et, donc, des plus isolés : la France a suffisamment d'îles voire d'îlots déserts loin de toute terre habitée, afin de ne pas gêner les Français -ou des étrangers-, en choisissant une île loin de nos DOM-TOM ou d'un autre pays.

Le système informatique permettrait à ces « mis hors la communauté française » de contacter autant qu'ils le veulent leur famille et amis. Notre Marine Nationale... -ne pas confondre avec une autre Marine, elle aussi nationale, qui serait certainement favorable à une telle loi !- oui, nos marins seraient chargés de l'isolement de cette île. Ils assureraient aussi chaque semaine le ravitaillement des détenus et un navire hôpital assurerait les éventuels soins médicaux à ces détenus sans jamais aller sur son sol. Les malades ou blessés seraient récupérés dans un port de l'île car cette île ne comporterait aucun personnel afin de ne pas permettre aux détenus de prendre des otages.

□**Cette île serait impossible à approcher par d'éventuels « délivreurs » puisqu'ils seraient repérés à des centaines de kilomètres avant d'arriver aux abords de l'île ! Que ce soit par air, par mer voire sous mer !**

Quant à la loi, comme pour un état de guerre, une enquête

dirigée par un magistrat membre d'un tribunal spécial -à définir- reconnaîtra comme (« présumés ») auteurs d'homicides par imprudence ou volontaires, ces trafiquants ? Ceux-ci seront convoqués par affichage légal dans la zone géographique où chacun est censé opérer -et leurs « collègues de travail » se chargeront bien de les prévenir. □Chacun aura une période (d'une semaine ou deux) pour se rendre volontairement dans un commissariat ou une gendarmerie ou un tribunal. Passé ce délai, son identité sera transmise à un service à créer à partir de tireurs d'élite de l'Armée de Terre, à l'image de ceux que le Chef d'État peut envoyer à l'étranger rayer de la carte -le plus légalement du monde- des ennemis de la France !... □François Hollande l'avait reconnu pour des terroristes français qu'il a fait éliminer sur le théâtre de guerres à l'étranger, parce que ces terroristes avaient en quelque sorte déclaré la guerre au peuple français. □**Ne serait-ce pas la même chose avec ces trafiquants de drogue qui ont déclaré la guerre à l'État français puisqu'ils font des victimes (en outre hors le monde des drogués) parmi la population civile et, dramatiquement, parmi les plus jeunes d'entre nous !**

Donc, au terme du délai accordé au (présumé) coupable d'un tel ou de tels décès parmi la population, surtout de mineurs n'ayant aucun lien avec un réseau de drogue, la brigade d'exécution des peines, sous l'ordre du Président de la République -comme cela se fait pour de (présumés puisque non jugés) terroristes-, la brigade spéciale de nettoyage serait alors chargée de trouver le présumé trafiquant soupçonné d'être l'auteur ou le complice dans des crimes de sang.□S'il y a doute quant à l'identité de la personne à interpeler, la brigade aura priorité à l'interpeler. □Mais s'il n'y a aucun doute et que le magistrat instructeur a formellement établi non seulement son identité et qu'il est, en outre, bien l'auteur de crimes de sang (comme pour les terroristes éliminés, sous Hollande, alors qu'ils n'avaient pas été

jugés), la brigade aura ordre de le neutraliser définitivement...

Quand deux, trois, dix auront subi un tel sort, soit les « suspects » suivants se rendront vite aux autorités si leur nom apparaît sur la liste des « recherchés », soit ils tenteront de s'enfuir mais avec cette épée de Damoclès perpétuellement au-dessus d'eux, épée les désignant dès le lendemain de fin du délai, où qu'ils seront ! Ainsi, ils risqueront, chaque jour voire chaque heure et même chaque seconde de leur vie, non d'être interpellé mais d'être abattu par un tireur d'élite qui pourra même être à plus d'un kilomètre de lui ! Et même à l'étranger comme ce fut le cas pour des terroristes... Et cela le plus légalement du monde puisque ce sera alors... « en application de la loi française » somme cela est le cas permettant actuellement au président de la République d'ordonner la mort de Français parce que soupçonnés de terrorisme. □ Cette fois, cela dans le but primordial que d'autres enfants ne perdent la vie à cause de trafiquants pour lesquels la vie d'autrui n'a aucune valeur. Eh bien, appliquons leur cette estimation : la vie d'un trafiquant de drogue surtout auteur (présumé) de la mort de telle jeune femme ou de tel gamin... -victimes qui n'avaient aucun lien avec ce trafic de stupéfiants- oui, la vie d'un tel trafiquant, elle, effectivement, ne vaut rien !

D'ailleurs, c'est l'expression « qui ne vaut rien » remontant à l'an... 1 530 qui a donné le qualificatif de « vaurien ». Pour moi mais aussi pour de nombreux Français qui n'ont jamais compris ceux qui □-surtout depuis ce « merveilleux mois » de mai 1968 tragiquement dévastateur surtout dans les domaines des mœurs et de l'éducation des plus jeunes depuis donc plus d'un demi-siècle !- oui, nous n'avons jamais compris ceux qui trouvaient -et trouvent toujours !- du plaisir dans ces substances nocives ! Jusqu'à

passer outre sur les malheurs qu'engendrent les fonds dont ils alimentent les réseaux de drogues : cela va du trafic d'enfants pour les réseaux pédophiles, ou de femmes pour la prostitution, jusqu'aux trafics d'armes pour les autres gangsters ou les terroristes !

Quant aux drogués, ils devraient être contraints à se désintoxiquer ! La drogue n'est-elle pas interdite par la loi de notre... État de Droit ! ☐☐

Jacques MARTINEZ, journaliste, ☐à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...